TIERS-LIEUX EN COMMUN

UNE FABRIQUE URBAINE CITOYENNE ET COLLECTIVE...PAR ET POUR TOUS ?

PAR **EMELINE IGLESIAS**

CRÉDIT PHOTO : BASE MILANO, EMELINE IGLESIAS

SOUS LA DIRECTION DE
PHILIPPE MOATI,
JEAN-FRANÇOIS TCHERNIA
ET DU CABINET CHRONOS

MASTER CCESE 2017-2018

université PARIS DIDEROT

CHRONOS
DES FUTURS EN COMMUN

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes ci-dessous citées sans lesquelles l'écriture de ce mémoire n'aurait été possible :

Laurent Barelier et Bruno Marzloff ainsi que l'ensemble de l'équipe Chronos pour leur bienveillance ainsi que leur accompagnement assidu et conseils avisés ;

L'équipe enseignante et particulièrement Philippe Moati et Jean-François Tchernia pour leur disponibilité et encadrement ;

Mes camarades de la promotion CCESE 2017-2018 notamment Aurélie Régnier, Alamanda Crestani-Bertin, Ondine Demblocque, et Pauline Argaud pour leur inconditionnel soutien et sympathie ;

Ma famille et mes amis pour leur présence.

SOMMAIRE

SOMMAIRE 4

INTRODUCTION 5

DU « TIERS-LIEUX » AU « TIERS-LIEUX EN COMMUN » : QUAND LES CITOYENS INVESTISSENT COLLECTIVEMENT LES ESPACES POUR IMAGINER UN AUTRE QUOTIDIEN 8

A) TIERS-LIEUX, LIEUX INFINIS, MILLE LIEUX... RETOUR SUR UN CONCEPT URBAIN EN DÉVELOPPEMENT 9

1) LE TIERS LIEU DE RAY OLDENBURG A LA BIENNALE DE VENISE 2018 9

2) URBANISME TRANSITOIRE ET TIERS-LIEUX : UN COUPLE EN VOGUE 12

B) LE TIERS-LIEUX EN COMMUN : APOLOGIE DU « FAIRE ENSEMBLE » 15

1) LES COMMUNS URBAINS, UNE PRODUCTION ET UNE GOUVERNANCE ALTERNATIVE DES BIENS ET ESPACES URBAINS 15

2) LES « TIERS-LIEUX EN COMMUN », UN CONCEPT À TROIS DIMENSIONS 18

FAIRE LA VILLE « ENSEMBLE », FAIRE LA VILLE POUR TOUS ? 22

A) LE TIERS-LIEUX EN COMMUN, LEVIER DE DEMOCRATIE EN VILLE ? 23

1) TIERS-LIEUX EN COMMUN, UN OUTIL POUR UNE VILLE POUR ET PAR LES USAGERS 23

2) PROMESSES ET DESENCHANTEMENTS DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : VIGILANCE POUR LES « TIERS-LIEUX EN COMMUN » 26

B) LA VILLE DES CITOYENS, LES RISQUES D'UNE GENTIFRICATION 29

1) FABRIQUE URBAINE ET GENTRIFICATION : UNE VILLE, UNE CLASSE ? 29

2) POUR UNE FABRIQUE URBAINE INCLUSIVE : LE CAS INSPIRANT DU « CAFEZOÏDES » 33

CONCLUSION 41

BIBLIOGRAPHIE 43

INTRODUCTION

Tiers-lieux, Mille lieux, Lieux infinis...sont autant de termes qui désignent un ensemble d'espaces dont les fonctions urbaines sont inédites, impalpables, expérimentales et créatives. Ces dénominations sont principalement employées par des acteurs de l'urbain qui tentent de conceptualiser l'émergence, ou bien le développement certains, de ces lieux au cœur de nos territoires. Au sein de ce tumulte sémantique, le présent mémoire propose d'introduire un nouveau terme, peut-être le « énième », mais qui souhaite avec modestie redéfinir les pourtours de ces lieux et leurs essences. En effet, l'idée de « Tiers-lieux en commun » sera développée afin de conjuguer les concepts de « Tiers-lieux » et « Communs urbains » permettant de construire une nouvelle grille de lecture de ces lieux.

Cette grille de lecture est celle des potentialités démocratiques que recouvrent ces lieux hybrides qui s'infiltrent notamment dans les interstices urbains telles que les friches (ou tout autres espaces encore vacants). En effet, ceux-ci semblent être la matérialisation du « droit à la ville » que prônait le philosophe Henri Lefebvre : ils accueillent les expérimentations collectives des habitants qui en sont les porteurs et gestionnaires. En cela, ils offrent une participation citoyenne concrète à la fabrique urbaine. Néanmoins, il faut alors questionner l'idée de « l'habitant unique », du « citoyen ordinaire » qui se confondrait avec le reste de la population et porterait non pas des aspirations individuelles mais collectives. En effet, l'unicité et l'homogénéité des habitants ou des citoyens n'existe pas. Aussi, est-il correct dans notre cas de parler de « participation citoyenne à la ville » grâce aux « Tiers-lieux en commun » ? A l'aube d'une nouvelle forme de gentrification, ces lieux seraient alors les otages d'une classe « créative » ou « ambitieuse ». Par conséquent, les catégories les plus populaires en seraient alors éloignées ou assignées à l'usage et non à la production de ces lieux.

Révélateur d'une « tendance socio-urbaine » et/ou d'aspirations profondes des habitants à réinventer leur quotidien, à quelles conditions les « Tiers-lieux en commun » peuvent-ils être des leviers d'implication des habitants dans la ville ? L'inclusivité sociale, telle qu'elle sera définie dans le présent document, offre les pistes d'un développement de « Tiers-lieux en commun » pour tous et par conséquent, d'une ville par et pour tous les habitants.

Le présent mémoire s'appuie principalement sur une revue de littérature et une série d'observations ethnographiques dans un lieu pressentis comme étant un « Tiers-lieux en commun » inclusif. Cette sélection a été faite au regard de mes propres connaissances préalables et une analyse de son site internet. Une série de quatre observations a eu lieu au mois de juin sur une semaine. Celles-ci ont été réalisées à des moments différents de la journée (matinée et après-midi) et de la semaine (lundi, jeudi, samedi, dimanche) afin de capturer la pluralité des situations.

La méthode des observations ethnographiques a été choisi afin de saisir autant les comportements que les discours des individus fréquentant le lieu. D'une manière plus évidente, l'observation était la seule méthode permettant de visiter le lieu, d'en comprendre le fonctionnement et d'assister aux interactions des usagers en son sein.

DU « TIERS-LIEUX » AU « TIERS-LIEUX EN COMMUN » : QUAND LES CITOYENS INVESTISSENT COLLECTIVEMENT LES ESPACES POUR IMAGINER UN AUTRE QUOTIDIEN

Depuis quelques années, une émulsion sémantique tente de définir un nouveau type de lieu au sein de la ville. Elle désigne ces lieux qui propose des espaces hybrides d'expérimentations de la vie urbaine et collective. Tant dans leur aménagement que leur organisation, ils invitent alors à repenser l'action collective autant que l'urbain.

Cette première partie entend retracer l'émergence de ces lieux au travers de leur dénomination et de leur développement pour proposer un nouveau terme mais surtout une nouvelle lecture de ces lieux et de leurs effets dans la fabrique urbaine.

En effet, il s'agira de concilier deux concepts que sont les « Tiers-lieux » et les « communs urbains » afin d'en produire un nouveau, les « Tiers-lieux en commun ». Aussi, ce concept permettra d'accentuer la dimension collective, citoyenne, hybride et expérimentale de ces lieux.

A) TIERS-LIEUX, LIEUX INFINIS, MILLE LIEUX... RETOUR SUR UN CONCEPT URBAIN EN DÉVELOPPEMENT

La ville repose sur une dichotomie entre espaces privés et espaces publiques mais à y voir de plus près, des espaces échappent à cette séparation simpliste de la ville. Des lieux intermédiaires existent, émergent, se développent et offrent des espaces d'échanges et même de liberté au sein de l'espace urbain. Ces lieux font l'objet de diverses nominations qui tentent chacune de les définir, de les nourrir de fonctions et aspirations particulières. Cette multiplicité des termes, même s'ils n'induisent pas les mêmes définitions, ont pour point commun de chercher à nommer et conceptualiser des lieux échappant aux fonctions traditionnelles des autres espaces urbains. Ils sont aussi des manières d'identifier des dynamiques nouvelles du développement urbain laissant percevoir de nouvelles perspectives pour l'urbanité et de l'action collective au sein de la « Cité ».

1) LE TIERS LIEU DE RAY OLDENBURG A LA BIENNALE DE VENISE 2018

En 1989, le sociologue Ray Oldenburg a introduit la notion de « Third place », au travers de son ouvrage « The Great Good Place », qui sera traduit par le terme « Tiers-lieux » dans les sphères francophones. L'auteur proposait alors une conceptualisation des espaces ne relevant ni du domicile (« first place ») ni du travail (« second place »). Aussi, Ray Oldenburg identifiait les cafés, les places, les parcs mais aussi les ateliers de conception numérique et de bricolage (FABlab), les jardins partagés, les centres socio-culturels et bien d'autres espaces comme des lieux alternatifs à la dichotomie domicile-travail qui permettaient aux individus de se retrouver, échanger et créer du lien social. Les « Tiers-lieux » étaient ainsi présentés comme des alcôves spatiales (ou bien virtuelles avec l'apparition de nouvelles technologies et notamment des réseaux sociaux) aux interactions sociales d'individus qui fonctionnerait à l'image d'une « fabrique à capital social »[1]. L'idée étant que ces « Tiers-lieux », déliés des sphères

[1] Movilab.org, définition des Tiers-lieux

professionnelle et familiale, concourent à la rencontre d'individus aux bagages socio-culturels et économiques divers et participent in fine au « vivre ensemble » de la société.

La notion de « Tiers-lieux » a connu un fort succès et s'est installée dans le vocabulaire des études urbaines à la même allure que ceux-ci se sont développés dans le monde du travail et du numérique. En effet, s'il s'agit d'un véritable concept socio-urbain, les « Tiers-lieux » sont devenus principalement une « marque » collective de lieux émergents proposant de nouveaux concepts de travail tels que les espaces de co-working ou encore les FABLab. Ces espaces proposent une approche alternative aux manières de travailler traditionnelles en capitalisant sur l'échange entre pairs, l'idée de communauté-ressource, et la multifonctionnalité des lieux. Le bureau est autant café que le voisin de table est l'allié d'un projet. Les échanges entre pairs et l'idée de communauté sont alors au cœur de ces nouvelles manières de « faire et travailler » qui se traduisent dans de nouveaux lieux hybrides dont les codes sont bouleversés.

Le sociologue Michel Lallemant s'est notamment intéressé à l'émergence de ce nouveau paradigme de travail qui s'ancre dans ces lieux alternatifs au « travail-domicile » qui concourt toutefois à la production et à la création. Dans ses ouvrages « Makers. Enquête sur les laboratoires du changement social » et « L'Âge du Faire : Hacking, travail, anarchie », il note que le partage du savoir et la communauté sont au cœur des transmissions de compétences et de l'émulsion technique et intellectuelle des lieux de bricolage (matériel et numérique) que sont les « makersplaces » ou « Fablab ». La gouvernance souvent horizontale (selon les modalités de propriétés de ces espaces) et les outils mobilisés tels que les plateformes collaboratives indiquent ainsi que le fonctionnement du lieu et des activités reposent avant tout sur la solidarité des acteurs participants et leurs capacités à interagir. Michel Lallemant et ses confères co-auteurs montrent ainsi que les « Makerplaces » et « Fablabs » sont les reflets d'un changement social qui « entraîne une transformation des modes de production et de consommation »[2]. Si les auteurs s'attachent ici aux nouveaux lieux de production matérielle et numérique, ils ont pour intérêt de pointer l'ampleur de la communauté qui traverse la notion de « Tiers-lieux ».

En effet, si celle-ci a été principalement mobilisée dans le milieu professionnel ainsi que du « bricolage » et du numérique, le concept est depuis quelques années érigé pour désigner

[2] « Des makers aux fablabs, la fabrique du changement », Laure Cailloce, CNRS, 2018.

des lieux culturels et citoyens alternatifs aux propositions traditionnelles. Si ce terme est toujours utilisé, d'autres s'inventent laissant entendre le besoin de nommer et réinventer un nouveau modèle de lieux intermédiaires capitalisant sur le lien social. Les architectes de l'agence *Encore Heureux*, invités de la *Biennale de Venise 201*8, ont ainsi proposé le concept de « Lieux Infinis » : « lieux pionniers qui explorent et expérimentent des processus collectifs pour habiter le monde et construire des communs. Des lieux ouverts, possibles, non-finis, qui instaurent des espaces de liberté où se cherchent des alternatives. Des lieux difficiles à définir car leur caractère principal est l'ouverture sur l'imprévu pour construire sans fin le possible à venir. *»*[3]*.*

Cette même année, le think tank *Lab Ouishare x Chronos* a utilisé le terme de « Mille Lieux » pour décrire les lieux capitalisant sur des pratiques collaboratives pour innover et répondre à diverses problématiques relevant du travail, de la culture, de l'éducation etc. Mille, car ils sont multifonctionnels, multi-individuels et multi-objectifs. D'autres termes moins poétiques et plus descriptifs sont aussi apparus tels que les « laboratoires urbains » ou encore les « micro-villes ». Les dénominations pullulent autant que les définitions pourtant elles s'appuient chacune sur l'idée d'espaces dédiés à l'échange, à l'intelligence collective et à la réinvention du quotidien. L'émulsion sémantique juxtaposée à l'effervescence créative de ce qui semble être des « Tiers-lieux 2.0 » (si l'on peut se permettre le terme), en France comme dans le reste du monde, indique le développement d'une nouvelle manière de « penser et faire la ville » qui accorde une place prépondérante à la dynamique collective et citoyenne.

[3] Nicola Delon, Julien Choppin, Sébastien Eymard, Lieux Infinis.com, Biennale de Venise 2018.

2) URBANISME TRANSITOIRE ET TIERS-LIEUX : UN COUPLE EN VOGUE

L'ébullition de ces nouveaux « Tiers-lieux » (que nous choisirons pour l'instant de nommer encore simplement « Tiers-lieux ») est notamment portée par un nouveau paradigme urbanistique qui est « l'urbanisme transitoire », « temporaire » ou encore « tactique ». L'urbanisme temporaire « englobe toute initiative qui vise, sur des terrains ou bâtiments inoccupés, à réactiver la vie locale de façon provisoire, lorsque l'usage du site n'est pas déterminé ou que le projet urbain ou immobilier tarde à se réaliser. » [4] Il s'agit ainsi d'une nouvelle manière d'optimiser un foncier inutilisable durant une période donnée en y implantant légalement des projets éphémères. Si les projets d'urbanisme transitoire ont émergé à proprement parlé au début des années 2010, ils ne sont que « l'institutionnalisation » des squats et autres usages informels d'espaces abandonnés.

En effet, l'urbaniste Elsa Vivant utilise ce terme pour désigner le récent processus d'instrumentalisation des « lieux off »[5] par les acteurs de l'aménagement urbain. Les « lieux off » étant l'ensemble des lieux, occupés par des collectifs d'artistes, dont l'existence n'est pas reconnue juridiquement. Elle constate alors que si les pratiques d'occupation temporaire sont légitimées par l'appropriation qui en ait faite par les acteurs traditionnels du développement urbain, les collectifs d'artistes en sont dépossédés. Si l'occupation temporaire est le socle de l'urbanisme transitoire, l'apparition de « professionnels de l'occupation temporaire » tels que le collectif parisien Plateau Urbain, mais aussi l'intérêt des acteurs publiques et privés en bouleversent les représentations et pratiques : ouverture au public, dimension marchande, attractivité... Si l'urbanisme transitoire s'inspire de l'histoire des squats, il s'en éloigne en ce qu'il existe juridiquement et est accepté socialement.

Le cas du restaurant Freegan Pony dans le 19ème arrondissement de Paris est un bel exemple de la légitimation de pratiques illégales d'occupation temporaire même s'il n'en n'est pas représentatif. Le « Freegan Pony est un restaurant associatif qui lutte contre le gâchis

[4] « L'urbanisme transitoire, optimisation foncière ou fabrique urbaine partagée », Institut d'Urbanisme et d'Aménagement, 2018.

[5] Pinard Juliette, Vivant Elsa, « La mise en évènement de l'occupation temporaire : quand les lieux artistiques off inspirent les opérateurs in de la production urbaine », L'Observatoire, 2017/2 (N° 50)

alimentaire depuis octobre 2015. » [6] L'ensemble des menus sont composés à partir des invendus du marché de Rungis, préparés par des cuisiniers bénévoles et proposés à prix libre. Le restaurant s'est d'abord établi de manière illégale au niveau de Porte de Pantin à Paris mais fort de son succès, la Mairie de Paris a pérennisé juridiquement son occupation sous conditions de rénovations. Porté par une figure du squat parisien, Aladdin Charni, le restaurant a avant tout été fondé dans la perspective de sensibiliser au gaspillage autant spatial qu'alimentaire. Le lieu s'est ensuite développé grâce à une communauté d'acteurs engagés issus du milieu du squat, de la gastronomie, d'habitants parisiens donnant vie au lieu chaque soir grâce à leur participation bénévole. Le réemploi (d'invendus, de mobiliers, de vaisselles...) et la solidarité sont au cœur de la démarche. Le fondateur du lieu déclare ainsi que l'aménagement du lieu a été pensé pour « pousser à la rencontre » et « mélanger les gens »[7] : on y trouve de grandes tables conduisant des inconnus à se réunir voire échanger autour le temps d'un repas. Au-delà de l'aménagement, le modèle économique du lieu, reposant principalement sur la récupération des ressources et la communauté de volontaires, permet de proposer des repas à prix libres. Par conséquent, des réfugiés afghans côtoient tout autant le restaurant que des jeunes actifs cadres parisiens. En quelques mois, le restaurant a donc rencontré un fort succès : les habitants parisiens et de la petite couronne ont afflué tandis que les médias tels que *Libération* valorisait l'initiative « non-marchande »[8] d'un tel lieu expérimental. Pourtant installé illégalement, ce rayonnement et l'adhésion des habitants au lieu ont permis aux porteurs du projet de contourner les procédures d'expulsions et d'entamer une discussion avec la Mairie de Paris afin de poursuivre ses activités. Autrefois occupation temporaire illégale, le lieu a finalement été reconnu par les pouvoirs publics et pérenniser.

Ce cas démontre autant l'intérêt grandissant des habitants pour des lieux alternatifs, réinventant des modèles et capitalisant sur la communauté tout autant qu'il souligne la légitimation de l'occupation temporaire par les acteurs traditionnels de l'aménagement urbain. Toutefois, l'urbanisme transitoire n'a souvent pas vocation à pérenniser des occupations temporaires déjà existantes mais bel et bien à offrir une brèche d'expérimentation éphémère et consentie pour des projets à teintes citoyennes. Si la naissance

[6] Freeganpony.com

[7] Entretien semi-directif avec Aladdin Charni, 2018.

[8] « Le non-marchand des possibles », Pierre-Henri Allain, Alexandra Schwartzbrod , Richard Poirot , Marie Ottavi , Amandine Cailhol et Amaelle Guiton, Libération, 2015.

de ce nouvel aménagement urbain est motivée avant tout par le besoin de répondre à la pression foncière, l'urbanisme transitoire a néanmoins offert de nouvelles possibilités de développement pour les « Tiers-lieux ». Portés par des collectifs de citoyens, des acteurs professionnels, des acteurs publics, des lieux hybrides, créatifs et expérimentaux se sont alors déployés autour du monde à l'instar des Grands Voisins dans le 14ème arrondissement.

Le projet des Grands Voisins a éclos en 2015 sur le site de l'Hôpital Saint Vincent de Paul, laissé en friche dans l'attente d'un projet d'écoquartier mené par la Mairie de Paris. Celle-ci en accord avec l'Assistance Publique-Hôpitaux a alors confié le site à l'association Aurore, spécialisée dans l'hébergement d'urgence et l'accueil de personnes vulnérables ainsi qu'à Plateau Urbain, acteur professionnel de l'occupation temporaire et Yes We Camp, collectif travaillant sur l'aménagement d'espaces « accueillants pour tous ». Ces trois acteurs ont alors construit ensemble un véritable laboratoire urbain ouvert au public, transformant le site abandonné en micro-ville accueillant un centre d'hébergement, un bar associatif, des locaux de start-ups, un poulailler et même un camping. Aussi, le projet a réussi à réunir au sein d'un même lieu « parisiens branchés », familles, migrants, entrepreneurs, associations en juxtaposant les activités culturelles, entrepreneuriales, festives, solidaires. Cette « cité » dans la ville a séduit par sa capacité à mélanger les publics, faire naître et accompagner des projets tout en cultivant un imaginaire créatif et solidaire ce qui a conduit à l'intégration d'un volet 2 des Grands Voisins dans le projet d'écoquartier dont la construction a débuté en 2017. La pérennisation des occupations temporaires démontre la valeur ajoutée de leurs propositions et la capacité de ces expérimentations à répondre aux attentes d'un public séduit par la dimension collective et citoyenne de ces projets qui réinventent le quotidien.

Si l'émergence des « Tiers-lieux » n'est pas'un phénomène récent, leur développement multiples et leur assurance institutionnelle l'est. Ils sont alors le reflet d'une nouvelle dynamique urbaine et collective cherchant à s'extirper des logiques publics/privés, fonctionnels voire individualistes des espaces urbains, pour réinventer une manière de vivre la cité. Toutefois, il semblerait que cette lecture des « lieux hybrides et de sociabilités » ne suffise pas à rendre compte de l'ensemble de cette dynamique, accordant une place essentielle à la participation et la collaboration des individus à la production urbaine.

B) LE TIERS-LIEUX EN COMMUN : APOLOGIE DU « FAIRE ENSEMBLE »

Un ensemble de lieux reposent en effet sur l'idée d'un « faire ensemble » dont l'essence proviendrait d'un mouvement autant sociologique, que politique et économique que sont les « communs ». Aussi, il est intéressant de croiser l'existence de ces lieux intermédiaires avec cette lecture de la gouvernance et des gestions collaboratives afin de se concentrer sur les perspectives citoyennes et expérimentales de tels lieux. Pour cela, l'introduction d'un nouveau terme permet d'apporter un certain confort rendant compte précisément de la lecture et la conceptualisation de ces espaces et dynamiques socio-urbaines qu'il est, ici, choisi de faire. Aussi, le terme de « Tiers-lieux en commun » sera développé pour mieux exprimer le concept de lieux hybrides et autogérés.

1) LES COMMUNS URBAINS, UNE PRODUCTION ET UNE GOUVERNANCE ALTERNATIVE DES BIENS ET ESPACES URBAINS

Le terme commun, s'il provient du latin, puiserait ses racines dans l'expression plus lointaine du *« cum munus* » signifiant le « don », « l'obligation », « la charge » selon l'historien et linguiste Emile Benveniste. Le « *cum munus* » fait alors référence à la « co-obligation qui nous engage les uns vis-à-vis des autres du fait de vivre ensemble dans la même cité »[9] comme le souligne Christian Laval, sociologue spécialiste des communs. Le concept des « communs » est donc sémantiquement relié aux ressorts de la vie collective et par conséquent, à l'idée de démocratie. Christian Laval déclare ainsi, dans une interview pour la revue *Métropolitiques* en 2018, que : « la coexistence et la coactivité supposent également que nous décidions ensemble, que nous élaborions ensemble les lois et les règles de vie collective. Commun, dans les racines mêmes de notre langage courant, c'est donc d'abord ça : un agir commun. »

[9] Claire Brossaud & Christian Laval, « Aux racines des communs. Entretien avec Christian Laval », Métropolitiques, 3 mai 2018.

Le concept des communs est ainsi avant tout un concept politique bien qu'il fût « remis au goût du jour » par l'économiste Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie 2009 pour ses travaux sur la gouvernance de biens communs. En effet, Elinor Ostrom a travaillé durant plusieurs années sur la robustesse d'un modèle de propriété et de gestion alternatif à celui de la propriété privée et de la propriété publique. A partir de cas d'études, elle a ainsi évalué les capacités et les limites des individus à gérer collectivement des ressources, notamment naturelles, selon des règles préétablies par cette communauté d'acteurs. Elle a ainsi identifié huit « principes de conception » de communs qui peuvent être résumés comme une « nouvelle manière de penser et de prendre soin des ressources qui n'appartiennent ni à un acteur privé, ni à un acteur public, et qui sont partagées et gérées par une communauté qui en définit les droits d'usage (accès, partage, circulation) »[10]. Les communs désignent ainsi autant la ressource que son processus de gestion et de gouvernance. A titre d'exemple, les « jardins partagés » peuvent être caractérisés comme des communs puisqu'un ensemble d'individus y gèrent, entretiennent et partagent des ressources selon des règles prédéfinies collectivement (prenant souvent la forme de charte).

L'action collective est donc au cœur de la théorie des communs qui démontre la capacité des individus à s'organiser pour gérer et réguler des ressources en mobilisant des « logiques de partage » et s'extirpant de la « propriété exclusive »[11] : l'usage de la ressource prévaut alors à sa propriété. Il est alors possible de décliner divers types de communs tels que les communs naturels (relevant de la gestion de l'eau, des sols...), les communs de la connaissance (à l'instar des logiciels libres, des cartes partagées...), les communs urbains... Cette dernière catégorie fait référence à l'ensemble des initiatives de « communs » prenant part dans des espaces urbains. Il s'agit alors, selon la juriste et géographe Daniela Festa, des « biens et des lieux urbains qui constituent des « ressources » cruciales pour les habitants de la ville (routes, jardins, théâtres, cinémas, bibliothèques etc.) » faisant l'objet d'une pratique « de commoning », c'est à dire de mise en « commun ». Ces ressources, dont la propriété, la gestion et la gouvernance relèvent traditionnellement des acteurs publics ou privés, sont alors prises en charge par des communauté de citoyens. Ces communs urbains recouvrent plusieurs dimensions urbaines depuis le logement au lieu culturel en passant par la mobilité.

[10] David Boillier dans « Le siècle des communs », Usbek & Rica, 2016.
[11] « Les communs ? » Letempsdescommuns.org

Depuis quelques années, ces communs urbains sont en expansion en Europe selon l'économiste Michel Bauwens. En effet, l'Europe connaît une dynamique similaire à celle de la ville de Gand en Belgique où les projets de communs ont été multipliés par 10 en moins de 10 ans passant de 50 à 500 initiatives. L'engouement pour les communs urbains s'expliquent notamment par la volonté de proposer une alternative à la privatisation de biens urbains dans un contexte où les pouvoirs publics peinent à assurer la gestion de ceux-ci mais aussi à proposer des offres adaptées aux besoins de ses habitants et aux enjeux environnementaux. Michel Bauwens déclare ainsi qu'« Il faut dire aussi que ce phénomène des communs, qui se multiplie à peu près dans tous les domaines de la vie, est aussi porté par l'idée que le modèle de la propriété privative et exclusive n'est plus adapté à un certain nombre de configurations. Il y a un fond, un arrière-plan dans ce développement des communs, idéologique sans doute, de résistance ou de riposte, de réponse à un contexte qui ne répond plus aux attentes d'un certain nombre de groupes. » [12] Il ajoute notamment que : « Face aux urgences climatique, énergétique et alimentaire qui sont en train de s'accélérer, il y a une crise du marché, de l'Etat par rapport à la transition nécessaire où les communs ont un rôle clé à jouer. »[13]

Le mouvement des communs donne ainsi à voir un modèle alternatif de production et de gouvernance de ressources dont la dimension collective est au cœur des modalités. Appliqué à l'urbain, les communs offrent un rôle clé aux citoyens qui fait échos au « droit à la ville » d'Henri Lefebvre et redéfinit les manières « d'habiter ». En effet, les citadins via la « pratique de commoning » produisent collectivement l'espace et répondent eux-mêmes à leur problématique du quotidien. Les communs urbains sont alors « les manières qu'ont les habitants de se saisir et se doter de ressources collectives pour résoudre les problèmes qu'ils rencontrent et améliorer leur vie quotidienne. »[14] Aussi, ce nouveau paradigme urbain semble-t-il converger avec le développement urbain de « Tiers-lieux 2.0 » au sens où ceux-ci représentent des alternatives à « l'habiter » traditionnel que la ville offrait jusque-là et par conséquent apporte un droit à la ville possible. Il semble ainsi nécessaire de penser cette convergence et par conséquent, de la nommer.

[12] Ce qui est en partage-Entretien avec Marie Cornu, La Vie des idées, 2018

[13] « Communs urbains : des initiatives citoyennes nécessaires et en forte progression », Interview de Michel Bauwens par Bruno Carballa, Medium, 2017

[14] Remixthecommons.org

2) LES « TIERS-LIEUX EN COMMUN », UN CONCEPT À TROIS DIMENSIONS

Le terme de « Tiers-lieux en commun » propose de croiser le concept des nouveaux « Tiers-lieux » avec celui des « communs urbains ». En effet, le terme de « Tiers-lieux » conceptualise avant tout l'idée d'espaces hybrides et multifonctionnels comme espaces de rencontre et de sociabilité. Le terme de « communs urbains », lui, désigne les capacités à produire, gérer et gouverner collectivement des ressources dans l'espace urbain. S'il s'agit bien de concepts différents, les deux laissent entrevoir de nouvelles manières de faire la ville et de réinventer son quotidien en capitalisant sur les dynamiques collectives et l'*empowerment* citoyen. Le terme de « Tiers-lieux en commun » se propose ainsi de désigner cette nouvelle urbanité en s'appliquant aux « Tiers-lieux », portés et gérés collectivement par des collectifs citoyens, dont les existences assurent un liant social entre les habitants tout autant qu'ils se proposent de repenser diverses dimensions du quotidien. Si ce terme ne crée pas in fine de « nouveaux lieux », il propose simplement d'embrasser ces deux concepts sous la même dénomination pour mieux appuyer sur la gouvernance des « Tiers-lieux » et par conséquent la dimension collective et citoyenne de ces lieux autant dans leur gestion que leurs finalités.

Les « Tiers-lieux en commun » seraient alors des espaces hybrides, dont la gestion et la gouvernance seraient portés collectivement par un ensemble d'individus selon les propres règles qu'ils auraient préalablement établis, qui proposeraient des alternatives à des modèles traditionnels qu'ils s'agissent d'agriculture, d'éducation, de social, de culture, de travail etc. Les « Tiers-lieux » seraient alors autant l'alcôve que le sujet des « pratiques de commoning ». Par cela, il faut entendre que le lieu en lui-même est une ressource gérée et gouvernée par un collectif de citoyens tout autant qu'il est l'espace au sein duquel sont produites des ressources « en commun ». Aussi, au regard de cette définition pouvons-nous redéfinir les cas présentés précédemment, le restaurant Freegan Pony et Les Grands Voisins, comme des « Tiers-lieux en commun ». Appliqués à ces deux lieux, ce terme permet alors de faire échos autant à la dimension collective et alternative des activités mises en place qu'à la production, gestion et gouvernance même de ces lieux. Il appuie ainsi sur les capacités d'actions collectives des citoyens et les finalités relevant d'une réinvention du quotidien.

Par conséquent, ce terme définit dans un premier temps les lieux dont les existences ont pour finalité de répondre aux problématiques d'habitants et qui pour cela s'autorisent à repenser les solutions existantes ou à introduire de nouveaux modèles possibles et créatifs. Dans un second temps, ces lieux peuvent être caractérisés par leurs capacités à produire du lien social entre les individus côtoyant les lieux et à offrir un espace propice à l'échange et aux interactions sociales de par leur ouverture au public. Dans un troisième temps, ils sont déterminés par une initiative de citoyens « ordinaires ou de collectifs (citoyens) qualifiés » [15] assurant une gouvernance et une gestion collective et partagée du lieu-même et des ressources qui y sont produites, et ne relèvent pas d'une planification urbaine,

Afin d'éclairer les trois dimensions de ces « Tiers-lieux en commun », il convient d'illustrer ce concept au travers de deux cas, l'un français et l'autre italien.

La Cascina Cuccagna, Milan

La « Cascina Cuccagna » est le nom d'un projet milanais implanté sur la friche d'une ancienne ferme puis lieu d'artisanat. Le site était abandonné depuis une dizaine d'années, lorsqu'un collectif d'habitants du quartier a souhaité l'investir pour y proposer un nouveau de lieu de vie et de proximités au début des années 1990. Depuis, la « Cascina Cuccagna » est géré par les habitants organisés en un collectif ouvert à la gouvernance horizontale et offrant de multiples activités. En effet, il est possible d'y trouver un atelier de réparation solidaire de vélos, un jardin pédagogique, un marché de fruits et légumes locaux, un espace de travail, un local d'artisans, un café, un fleuriste, et de nombreuses expositions et activités culturelles. Le lieu est ainsi multifonctionnel répondant à divers besoins (culturel, alimentaire, de mobilité, travail...), un espace de proximités et d'échanges au sein du

Crédit photo : Emeline Iglesias

[15] « Les laboratoires citoyens madrilènes : la fabrique des communs urbains », Raphaël Besson, Urbanews.fr, 2016.

quartier où se croisent des familles, des étudiants, des retraités, et un lieu autogéré par un collectif d'habitants.

La prairie du Canal, Bobigny

Crédit photo : Enlarge Your Paris

La Prairie du Canal est un espace éphémère dédié à l'agriculture urbaine qui expérimente de nouvelles manières de produire des ressources végétales en ville mais aussi un lieu culturel et festif. En semaine, la ferme propose ainsi des ateliers et visites gratuites de ces espaces de biodiversité afin de sensibiliser les habitants à l'agriculture urbaine et le week-end, des concerts et activités culturelles sont organisés et assurent la rentabilité économique de la « Prairie ». Le lieu est géré par le collectif « La Sauge », association promouvant l'introduction de l'agriculture en ville dans une perspective de transition écologique. Le lieu répond ainsi à la problématique de la transition écologique en proposant un lieu hybride en mixant « monde de l'agriculture et de festivités culturelles ». Le lieu est ainsi non seulement un lieu de production végétale mais aussi un espace d'échanges avec les habitants du quartier (à qui les ateliers sont principalement destinés), lieu de convivialité grâce à ces temps culturels et festifs et espace autogéré par le collectif La Sauge composés principalement de citoyens qualifiés dans le domaine de l'agriculture ou de l'évènementiel.

Par l'introduction du terme « Tiers-lieux en commun », il est ainsi possible de redéfinir ce que nous entendons par ces lieux. Ici, il s'agit ainsi de se focaliser sur leurs dimensions collectives, citoyennes et expérimentales. Aussi, certains « Tiers-lieux » peuvent-ils être considérés comme des « Tiers-lieux en commun », à l'instar de la Prairie du Canal, quand d'autres ne peuvent l'être tel que le centre culturel BASE à Milan, Tiers-lieux culturel monté par un collectif de professionnels et de start-ups. De même, les « Tiers-lieux en commun » sont une composante des « communs urbains » se concentrant sur les lieux physiques expérimentaux mobilisant une

pratique de commoning. Loin d'être un énième « mot », le terme « Tiers-lieux en commun » a vocation à sélectionner et définir une dynamique particulière qui semble porter des potentialités précises.

FAIRE LA VILLE « ENSEMBLE », FAIRE LA VILLE POUR TOUS ?

Les « Tiers-lieux en commun » insufflent l'idée de parenthèses urbaines offrant la possibilité de réinventer collectivement le quotidien à l'initiative de citoyens. Aussi, ils semblent porter des potentialités démocratiques en matérialisant la participation des habitants à la fabrique urbaine. Toutefois, il convient d'atténuer ces potentialités démocratiques en revenant sur les limites de la participation citoyenne à la ville et en cela, questionner la portée inclusive de tels lieux. Il s'agira donc d'identifier autant les caractéristiques démocratiques des « Tiers-lieux en commun » que leurs limites pour ensuite exposer les risques de leur développement non-pensé sur des territoires populaires et enfin entrevoir des pistes d'accompagnement.

A) LE TIERS-LIEUX EN COMMUN, LEVIER DE DEMOCRATIE EN VILLE ?

Le concept de Tiers-lieux en commun ouvre la porte d'un renouveau démocratique en offrant des espaces d'expérimentations de l'urbain et de l'action collective où les habitants ont la possibilité de répondre à leurs besoins et réinventer leur quotidien. Ils proposent alors une nouvelle alternative aux outils traditionnels de la participation citoyenne en s'émancipant du dialogue et de la consultation pour préférer le « faire ». La ville est alors ponctuée de parenthèses urbaines à l'image des aspirations citoyennes. Néanmoins, si les « Tiers-lieux en commun » peuvent être considérés comme des leviers de démocratie en ville, il faut alors veiller à leurs limites en explorant celles des dispositifs de participation citoyenne existants.

1) TIERS-LIEUX EN COMMUN, UN OUTIL POUR UNE VILLE POUR ET PAR LES USAGERS

En proposant le terme de « Tiers-lieux en commun », une nouvelle grille de lecture des transformations urbaines est possible. En effet, les « Tiers-lieu en commun » sont symptomatiques d'une dynamique de l'action collective dans et pour la ville qui redéfinissent la position des habitants au sein de la fabrique urbaine.

En cela, le « droit à la ville » prôné par le philosophe Henri Lefebvre semble se matérialiser. L'auteur y alertait sur les méfaits de l'urbanisme fonctionnel des Trente Glorieuses qui se développait en séparant les « aires résidentielles » des « aires productives ». Appauvri par cette planification urbaine moderne, les habitants se trouveraient alors dépossédés de leurs capacités à modeler un environnement correspondant à leurs besoins. Au-delà, l'auteur plaidait pour les droits à s'emparer de la ville (« le droit à l'œuvre ») et à se l'approprier (« le droit à l'appropriation ») afin que « l'urbain *[soit]* plus ou moins, l'œuvre des citadins au lieu de s'imposer à eux comme un système : comme un livre déjà terminé. »[16] Pour cela, il valorisait

[16] Le droit à la ville, Henri Levebvre, Ed.Economica/ Anthropos, 2009.

alors le besoin de « lieux de simultanéité et de rencontres, [des] lieux où l'échange ne passerait pas par la valeur d'échange, le commerce et le profit »[17].

Cette description de ces « lieux » catalyseur d'échanges et de rencontres semblent ainsi converger vers la définition des « Tiers-lieux » et notamment des « Tiers-lieux en commun ». Ils permettent à la fois aux individus de s'emparer collectivement des espaces urbains pour que leurs fonctions répondent à leurs besoins et participent à créer des espaces d'interactions entre les habitants. En effet Raphael Besson, expert en socio-économie urbaine et directeur de Villes Innovation, revient avec pertinence sur cette nouvelle urbanité en prenant l'exemple des « Laboratorios ciudadanos »[18] de Madrid et met en relief l'émergence d'une nouvelle forme d'aménagement urbain qui laisserait une place prépondérante aux habitants via ces « Tiers-lieux (en commun) » : « Chaque laboratoire tente d'assurer un égal accès des habitants à la ville, à ses espaces publics, ses services, ses ressources, ses activités sociales, culturelles ou sportives. Par ailleurs les Laboratoires citoyens se développent de manière ascendante et sont encastrés dans les structures socioculturelles des quartiers madrilènes. Il s'agit de « faire avec », plutôt que de « penser à la place de » collectifs d'ores et déjà présents et organisés. Ces laboratoires ne sont pas conçus, ni gérés selon une perspective top-down, au sein de cénacles fermés réunissant quelques élus ou experts. »[19] L'auteur complète qu'il s'agit de « l'idée d'un urbanisme qui ne soit plus le patrimoine exclusif d'experts (ingénieurs, architectes ou urbanistes) mais qui soit coproduit avec les habitants et les utilisateurs des villes.». [20]

Cette implication des habitants dans la production de la ville et la réinvention des modes d'organisations collectives qui s'effectuent par le développement de « Tiers-lieux en commun » donne à voir des capacités démocratiques renouvelées au sein de de l'espace urbain. Les racines de la démocratie font échos à la prise de participation des habitants à la vie de la « Cité » or n'est-ce pas que les « Tiers-lieux en commun » permettent ? Les citoyens ont en effet la possibilité de « faire » la cité et « d'apporter leur part » dans la fabrique urbaine selon les

[17] Idem

[18] Les « laboratorios ciudadanos » sont définis comme « des espaces dans lesquels des individus avec différentes qualifications et niveaux de qualifications se réunissent pour développer ensemble des projets. Ces espaces explorent les formes d'expérimentations et de pratiques collaboratives, notamment via le digital, pour impulser des innovations citoyennes. » . Traduit depuis le site *Politica Comunicada*.

[19] « Les laboratoires citoyens madrilènes : la fabrique des « communs urbains », Raphaël Besson, Urbanews, 2016.

[20] Raphaël Besson, « Rôle et limites des tiers-lieux dans la fabrique des villes contemporaines », Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement, 34, 2017.

propos de la philosophe Joelle Zask. Celle-ci distingue plusieurs formes de participation démocratique où l'individu « prend part », « apporte sa part »[21], « reçoit une part ». Dans le premier cas, l'individu est associé à une démarche. Dans le deuxième cas, il apporte « quelque chose en propre qui soit une occasion d'approfondissement de son individualité et d'enrichissement du groupe ». Dans le dernier cas, l'idée de « recevoir une part » fait échos aux conditions préalables dont doit bénéficier l'individu pour contribuer à la collectivité (par exemple, la capacité à s'exprimer en français pour prendre part et apporter sa part dans une assemblée citoyenne). Ici, la philosophe donne une clé de lecture des reliefs démocratiques des « Tiers-lieux en commun » puisqu'ils permettent aux individus de non seulement prendre part à l'aménagement urbain mais d'en être un contributeur à part entière. Ces micro- organisations et micro-ville proposent alors des espaces de liberté et de réinvention du quotidien dans lesquels les citoyens sont avant tout les porteurs de projets : « les gens participent directement à la définition, à l'élaboration et à la production des usages qui les concernent directement »[22]. Or selon le philosophe Félix Guattari, ces « pratiques de micro- politiques et microsociales, de nouvelles solidarités » [... sont fondamentales pour la préservation d'une société démocratique. »[23].

Les « Tiers-lieux en commun » représentent ainsi des leviers de démocratie en étant la matérialisation physique de la participation des habitants à la ville. Aussi, il est possible de considérer qu'ils offrent une participation de « degré 8 » selon l'échelle Arnstein (auteure et consultante sur la participation citoyenne) qui tente de qualifier l'intensité démocratique des formes de participation. Le degré 8 correspondant au niveau le plus élevé puisqu'il correspond à la « prise de décision en commun » : « un projet ou des idées sont initiés par les citoyens et les politiques participent au processus de décision en tant que partenaires ».[24] Les « Tiers-lieux en commun » étant impulsés par les habitants et leur développement étant soutenu par les acteurs publics (en mettant des espaces à contribution, en offrant des subventions par exemple), ils semblent donc être des outils démocratiques efficaces permettant aux individus de modeler une ville à leur image par et pour leurs usages quotidiens.

[21] Débusquer les formes tronquées de participation afin de lui redonner toute sa force, Entretien avec Joelle Zask, Ouishare, 2017

[22]« La ville, contruction du commun », Petcou Constantin, Rue Descartes p.113-121, 2009.

[23] Les trois écologies, Felix Guattari, Galilée, 1989.

[24] L'échelle de participation, Julien Goupil, Le Journal des citoyens, 2016

Alternative concrète de participation citoyenne, les « Tiers-lieux en commun » pourraient ainsi se supplantés aux outils de participation citoyenne « traditionnels » aux politiques de la ville en dépassant les limites de ceux-ci et s'émancipant d'une volonté politique malgré tout ascendante.

2) PROMESSES ET DESENCHANTEMENTS DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : VIGILANCE POUR LES « TIERS-LIEUX EN COMMUN »

Symptomatique d'une démocratie dont les acteurs premiers ne sont plus que de simples spectateurs, le concept de « démocratie participative » et sa mallette d'outils de participation citoyenne (assemblées de quartier, ateliers d'urbanisme, outils de planification participative, budget participatif…) s'est en effet développé depuis le début des années 1960, notamment dans les politiques de la ville. L'expression relève du pléonasme comme le souligne le politologue Loïc Blondiaux : « Comment concevoir une démocratie qui ne soit pas participative par essence ? » dans son article « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique ». Toutefois, l'auteur estime « qu'au fondement de ce mouvement en faveur de la démocratie participative, il y a surtout une réflexion sur les limites avérées du fonctionnement des démocraties représentatives actuelles » et une « une interrogation sur la capacité des instances politiques traditionnelles à répondre aux défis lancés par la transformation des sociétés contemporaines »[25]. Néanmoins, si cette manière de « faire la démocratie » tente de replacer le citoyen ordinaire au cœur du processus politique, les limites de la démocratie participative (ou participation citoyenne) ont rapidement été éclairé.

Dans son ouvrage « Le droit à la ville » publié en 1968, Henri Lefebvre dénonçait déjà « l'idéologie de la participation » qui « permet d'obtenir au moindre prix l'acquiescement des gens intéressés et concernés ». Il mettait ainsi en garde contre les autres outils de participation relevant davantage d'une consultation passive d'une partie et non de l'ensemble des habitants.

[25] « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique », Loïc Blondiaux, Mouvements, 2007/2 (n° 50), p. 118-129.

Cette critique d'une participation citoyenne limitée reste d'actualité puisque des auteurs plus récents ont étudié les mécanismes des processus de « participation citoyenne » et ont mis en lumière les limites démocratiques de ceux-ci. La sociologue Marion Carrel conclut ainsi dans son article « Faire participer les habitants ? La politique de la ville à l'épreuve du public » que les processus de démocratie participative relevant de la concertation des habitants par les pouvoirs publics ne suffisent pas à créer un dialogue durable et donc ne conduisent pas à des résultats efficaces. En effet, les deux parties prenantes s'impliquent dans les dispositifs de démocratie participative avec un ensemble de perceptions et d'appréhension (méfiance, dérision...) de l'une et de l'autre qui tarissent rapidement le processus d'écoute et de collaboration. De même, Loïc Blondiaux alerte sur les conditions qui empêchent une participation entière et égale de tous les citoyens et par conséquent, une non-représentativité des citoyens consultés : « (la démocratie participative) ne conduirait au final qu'à renforcer les positions acquises, et ce de différentes manières. En privilégiant par exemple certaines rhétoriques et certains types d'arguments propres aux groupes dominants, au détriment des modes de communication habituels des groupes dominés. Comment se faire entendre dans un débat participatif lorsque l'on a des difficultés d'accès à la parole publique ? Comment faire droit aux témoignages individuels et aux expériences singulières ? Comment éviter la marginalisation de ceux que le débat politique classique ignore déjà ? »[26] Au-delà, l'économiste Fréderic Gilli remet en cause l'idée même de « citoyen ordinaire » et d'une citoyenneté homogène qui est véhiculé par ces dispositifs de participation. Il a ainsi démontré que les instances de consultation des citoyens attirent davantage des retraités (ayant davantage de temps à consacrer à la vie publique) ou bien des individus déjà impliqués ou engagés dans certains sujets abordés (carrières associatives etc). Aussi, ne sont-ils qu'un échantillon de la diversité des habitants et ne peuvent présenter ce qui seraient les intérêts du « Citoyen ». Il soutient alors que "L'enjeu (des outils de participation citoyenne), c'est notamment de construire des scènes politiques dans lesquelles ceux que l'on n'entend pas (les catégories populaires, mais aussi les chefs d'entreprise ou les jeunes…) viennent s'exprimer et que chacun puisse écouter et entendre les points de vue de chacun : c'est à cette condition que les débats

[26] « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique », Loïc Blondiaux, Mouvements, 2007/2 (n° 50), p. 118-129.

permettent de faire évoluer les représentations collectives et ne sont pas seulement des chambres d'enregistrement des intérêts et desiderata particuliers." [27]

En contre-pied de ces outils de participation citoyenne, physique ou numérique, qui ne mènent souvent qu'à la seule contribution non représentative des habitants et à un sentiment « d'utilité sociale »[28] de certains, Henri Lefebvre déclarait dès 1968 que la « participation réelle et active » repose sur « l'autogestion ». Celle-ci serait alors garante d'une participation active des habitants à la ville et un processus efficace assurant l'appropriation réelle de l'espace urbain par les citoyens. Aussi, l'auteur étaye ici l'idée que les « Tiers-lieux en commun » serait l'un des composant de cette participation citoyenne « réelle et active » puisqu'ils sont des espaces autogérés et de sociabilité. Toutefois, si les « Tiers-lieux en commun » sont la matérialisation physique et sociale de la participation des habitants à la « vie de la Cité », il reste à savoir s'ils reflètent les besoins et intérêts de l'ensemble des citoyens.

[27], "Participation : et si on changeait enfin les règles du jeu ?", Gilli Frederic, Métropolitiques, 2018.

[28] « La citoyenneté numérique. Perspectives de recherche », Greffet Fabienne, Wojcik Stéphanie, Réseaux, 2014/2 (n° 184-185), p. 125-159

B) LA VILLE DES CITOYENS, LES RISQUES D'UNE GENTIFRICATION

Que les citoyens fabriquent collectivement la ville signifie-t-il que celle-ci devient à la portée de tous ? Pas si sûr. En effet, si le droit à la ville semble se matérialiser, soutenu par les pouvoirs publics, il n'est pas certain qu'il soit accessible à tous. Le caractère inclusif des « Tiers-lieux » est alors à questionner dans un contexte de gentrification en évolution. La fabrique urbaine citoyenne serait alors, à l'instar des autres outils de participation citoyenne, l'apanage d'une portion des habitants. Toutefois, les potentialités démocratiques de ces lieux, si ceux-ci répondent à quelques critères, peuvent aussi s'épanouir comme il est possible de le constater avec le cas inspirant du Café des Enfants ou Cafézoïde.

1) FABRIQUE URBAINE ET GENTRIFICATION : UNE VILLE, UNE CLASSE ?

Henri Lefebvre développe « le droit à la ville » sur une analyse marxiste selon laquelle : « seul le prolétariat peut investir son activité sociale et politique dans la réalisation de la société urbaine ; seul également, il peut renouveler le sens de l'activité productrice et créatrice en détruisant l'idéologie de la consommation. Il a donc la capacité de produire un nouvel humanisme, différent du vieil humanisme libéral qui achève sa course : celui de l'homme urbain pour qui et par qui la ville et sa propre vie quotidienne dans la ville deviennent œuvre, appropriation, valeur d'usage (et non-valeur d'échange) ».[29] En effet, selon lui « L'économie capitaliste produit un espace urbain désubjectivé, consumériste et abstrait : « l'espace abstrait, qui sert d'instrument à la domination, étouffe ce qui tend à naître en lui et à sortir de lui »[30]. L'autogestion lui apparaît alors comme un moyen d'accorder le droit aux habitants de faire et s'approprier la ville. Toutefois, ce raisonnement ne questionne pas la capacité des différents habitants depuis les classes « populaires » jusqu'aux classes aisées à s'emparer de la fabrique

[29] Le droit à la ville, Henri Lefebvre, Ed.Economica/ Anthropos, 2009

[30]. La production de l'espace, Lefebvre Henri In: L'Homme et la société, N. 31-32, 1974. Sociologie de la connaissance marxisme et anthropolgie. pp. 15-32

urbaine de la même manière et par conséquent, les potentielles disparités d'accès au droit à la ville quand bien même il reposerait sur une autogestion effective.

Il faut entendre que les « Tiers-lieux en commun » bien qu'ils soient des espaces autogérées, de sociabilités répondant à des besoins citoyens (culture, éducation, art, travail etc) ne garantissent pas qu'ils s'adressent et soient portés par tous les habitants notamment ceux que l'on aurait pu nommer « prolétaires » à l'époque d'Henri Lefebvre. Leurs capacités démocratiques sont alors à questionner au regard des acteurs porteurs et participants mais aussi de la correspondance des activités et fonctions du lieu avec les attentes et besoins de tous les habitants. En effet, les pratiques de « commoning » ne sont pas exemptes d'une dimension excluante à l'instar des « Gated Communities » apparus au début des années 1990. Ce terme désigne des espaces résidentiels fermés destinés aux classes aisées américaines. Aussi, ces espaces urbains s'apparentent à des communs puisqu'ils constituent une ressource dont une collectivité d'usagers prend en charge la gestion pour autant ils conduisent à l'exclusion du reste des habitants et traduisent in fine un « accaparement des espaces urbains »[31]. Le concept des communs, même s'il apporte une dimension collective et inclusive dans l'usage et la gestion de ressources, porte aussi une dimension d'exclusion de ceux qui ne seraient être dans la collectivité gestionnaire. Les sociologues Pierre-Marie David et Nicolas Le Dévédec proposent ainsi une réflexion, dans leur article « Des communs au commun : un nouvel horizon sociologique ? », d'aller au-delà « description des formes renouvelées d'inclusion, mais aussi prendre en compte les formes d'exclusion qui se cachent derrière la promesse d'un commun pour tous les participants. »[32]

Appliqués aux « Tiers-lieux en commun », cette vigilance des communs tend en effet à interroger la capacité de ces lieux, leviers de participation citoyenne à la ville, à être portés par une diversité d'habitants. Il s'agit alors de porter un regard attentif non pas à la capacité des lieux à s'ouvrir au public (puisque l'ouverture des lieux équivaudrait à une simple consultation des habitants qui « prendraient part » aux lieux) mais à la capacité d'acteurs multiples et

[31] « Urban Commons. L'invention du commun » dans « L'italie des biens communs », Festa Daniela, Hors-série Tracé, 2016.

[32], « Des communs au commun : un nouvel horizon sociologique ? », Pierre-Marie David et Nicolas Le Dévédec , *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Des communs au commun : un nouvel horizon sociologique ?, 2016.

hétérogènes à s'emparer et impulser ces lieux (et donc « à apporter leur part » à la fabrique urbaine pour reprendre les mots de Joelle Zask). L'auteur Raphaël Besson note avec justesse cette difficulté que connaissent les « Tiers-lieux » à « s'encastrer socialement » dans le tissu local et qui pourraient être appliquée aux « Tiers-lieux en commun ». A partir d'une étude approfondie des « Laboratorios Ciudadanos » de Madrid, il constate ainsi qu'« en dépit de leurs intentions originelles », plusieurs « Tiers-lieux » ont pu faire l'objet d'un rejet des habitants en ce qu'ils ne répondaient pas à leurs besoins. A titre d'exemple, les habitants du quartier défavorisé *Nou Barris* s'étaient opposés à l'installation du FabLab « Ciutat Meridiana » lui préférant une banque alimentaire solidaire puisqu'ils subissaient la crise économique : « Le fab Lab a été essentiellement « perçu comme un espace réservé aux makers et à une élite maîtrisant les nouveaux outils du numérique ». [33]Cet exemple donne à réfléchir sur l'intention non pas des acteurs-porteurs des « Tiers-lieux en commun » mais de l'intention fonctionnelle de ceux-ci. Ici, le besoin principal des habitants était de faire face à leurs difficultés économiques qui se répercutaient dans différents domaines du quotidien tels que l'alimentation. Cette discordance entre les besoins et les fonctions du lieu remet en cause les dimensions démocratiques des « Tiers-lieux en commun » en cet état. En effet, l'incapacité des « Tiers-lieux en commun » à s'encastrer dans le tissu local semble alors conduire à l'émergence de « micro-démocratie autarcique » qui ne sauraient changer d'échelle et dialoguer avec le reste des habitants notamment des plus défavorisés.

Au-delà, il faut s'interroger sur les profils de ces « citoyens » à l'initiative de ces lieux car comme dit précédemment, si la participation citoyenne n'existe pas, la participation d'individus aux profils socio-économiques et culturels existent. Le risque étant alors que ces lieux ne soient l'apanage d'une catégorie de la population ce qui les transformeraient davantage en « ilôts gentrificateurs » que leviers de démocratie. La gentrification désigne « une forme particulière d'embourgeoisement qui transforme la composition sociale comme le bâti et l'espace public des quartiers populaires ». [34] Les « Tiers-lieux en commun » se développant aujourd'hui dans les interstices encore libres de la ville, ils émergent principalement dans des quartiers

[33] Gascó Hernández, 2015 dans « Raphaël Besson, Les " Ateneus de Fabricació " barcelonais et les " Laboratorios ciudadanos " madrilènes. Une nouvelle approche de l'innovation urbaine ?. Géographie Économie Société, Lavoisier, 2018, 20 (1), pp.113 – 141.

[34], « Politiques urbaines et gentrification, une analyse critique à partir du cas de Paris », Anne Clerval et Antoine Fleury , L'Espace Politique 8, , 2009.

populaires. L'article « Les friches sont-elles les agents doubles de la gentrification ? » publié par le journaliste Arnaud Idelon dans *Libération* pour le média Enlarge Your Paris explore notamment les penchants et risques gentrificateurs de « Tiers-lieux (en commun) culturels ». Le fondateur du 6B, lieu expérimental et partagé dédié principalement à la culture et aux arts, y déclare alors : « En revendiquant notre droit à la ville, en allant vers des logiques anti-spéculatives, ces gens ont droit de cité, sont visibles et resteront demain. Je pense que c'est un préjugé que de dire que nos lieux seraient des endroits d'embourgeoisement. Au contraire, nous sommes des lieux qui essayent de tenir, de continuer, de faire en sorte que des gens aient leur place dans la ville de demain. » Julien Beller, de son nom, porte ici un discours intéressant puisqu'il émet l'opinion que le droit à la ville (que matérialisent les « Tiers-lieux en commun ») serait incompatible avec la gentrification. S'il ne s'agit pas ici de juger des valeurs et intentions de cet acteur, le droit à ville ne peut se résumer à la participation de certains habitants à la fabrique urbaine. Ses propos permettent alors de mettre en lumière qu'au contraire, la participation de certains habitants à la production urbaine et à l'expérimentation d'un nouveau quotidien ne suffit pas à garantir un droit à la ville pour tous voire même sont les indicateurs d'une incapacité persistance à faire de la ville, un espace par et pour tous.

En effet, le droit à la ville représentent les possibilités qu'ont les habitants à produire, transformer, à « faire » l'espace urbain aux regards de leurs besoins. Aussi, la définition de ce droit n'exempte pas la possibilité de sa privatisation par une partie de la population que serait alors la « classe créative ». Par conséquent, il serait marqué par un phénomène de gentrification « moderne ». Le concept de « classe créative » puise ses racines dans la thèse de Richard Florida travaillant sur les liens entre développement économique d'un territoire et capital humain. La classe créative serait alors composée de l'ensemble des individus à l'origine de nouvelles « idées, technologies et contenus créatifs » à l'instar des « métiers de journalistes, haute technologie, du divertissement, du journalisme, de la finance, ou de l'artisanat d'art. »[35] Le concept de « classe créative » fait échos à un concept plus récent qui est celui de « classe ambitieuse », introduit par la sociologue Elizabeth Currid-Halkett dans son ouvrage « The Sum of Small Thing ». Les deux concepts ont pour point commun d'introduire l'idée que le nouvel élitisme social repose aujourd'hui davantage sur le capital culturel qu'économique. En effet,

[35] « La classe créative au secours des villes ? », Denis Eckert & Michel Grossetti & Hélène Martin-Brelot, La vie des Idées, 2012.

l'auteure y décrit les nouveaux ressorts de distinction des élites dans une société où la consommation y est démesuré et à la portée de tous. « L'élite moderne » serait alors identifiable par son style de vie et son intérêt grandissant pour les conditions de productions des objets de consommation. Si les revenus ne sont plus le dénominateur commun de cette élite, ce sont leur capacité à partager un vocabulaire et des normes de sélection commune de ce « qui vaut la peine » et de ce qui est rare. Aussi, cette « classe ambitieuse », dont la figure emblématique est celle de « l'hipster », ne serait-elle pas en train de s'accaparer le droit à la ville au travers de la profusion de « Tiers-lieux en commun » qui seraient alors réduit à leur « caractère branché » en ce qu'il dénote avec le reste de l'espace urbain et des organisations collectives habituelles ?

Cette possibilité n'exclut pas l'existence de ressources démocratiques dans ces « Tiers-lieux en commun » mais elle ouvre les voies d'une nouvelle conception de la gentrification par la « classe ambitieuse » qui, par la monopolisation du développement et de la fréquentation de tels lieux, « vampiriserait » les territoires populaires de même que les capacités participatives réelles de tels lieux. L'ouverture des lieux, mise régulièrement en avant par les porteurs de projets, à un public diversifié n'est alors pas suffisante pour garantir leur caractère inclusif puisqu'il s'agit avant tout de donner la possibilité à tous types d'habitants d'agir et de faire dans l'urbain au même titre que les autres.

2) *POUR UNE FABRIQUE URBAINE INCLUSIVE : LE CAS INSPIRANT DU « CAFEZOÏDES »*

Si les « Tiers-lieux en commun » peuvent être considérés comme des leviers concrets de participation des habitants à la fabrique urbaine de par leur processus de création et gestion collective mais aussi leurs réponses à des problématiques du quotidien, il faut alors non pas repenser les lieux en termes de diversité et mixité des publics qui condamnerait les classes les plus éloignés de « l'élitisme contemporain » à une participation passive mais bel et bien en termes de parties prenantes au projet. Aussi, il ne s'agit pas de penser seulement l'ouverture des lieux à un public plus « populaire » mais de penser la gouvernance même de ces lieux afin

de ne pas priver une partie de la population des potentialités démocratiques de ces « Tiers-lieux en commun ».

Aussi, le développement des « Tiers-lieux » doit alors prendre en compte une composante essentielle pour assurer ses capacités démocratiques qui est celle de son « inclusivité sociale ». L'inclusivité sociale dans les « Tiers-lieux en commun » peut être entendue comme la capacité de tous enfants ou adultes, peu importe ses ressources culturelles, sociales et économiques, à « apporter sa part » à la vie collective et aux activités du lieu. Elle se distingue de l'idée de « mixité et diversité sociale » du lieu puisqu'il ne s'agit pas seulement d'assurer une composition sociale hétéroclite du public mais de garantir la possibilité d'actions de tout habitants dans la gestion du lieu au regard de ses envies et besoins qu'elles que soient ses ressources sociales, économiques et culturelles d'origine. L'inclusivité sociale d'un « Tiers-lieux en commun » peut alors se décliner par différents critères que sont :

- Sa capacité à intégrer tous citoyens dans les usages, gouvernance et gestion du lieu sans prérequis et quel que soit leurs bagages socio-économiques,
- Sa capacité à diversifier les types de publics et donc à s'adresser à de multiples habitants,
- Sa capacité à dialoguer avec les acteurs locaux déjà présents sur le territoire pour s'implanter dans un contexte d'actions préétablis,
- Sa capacité à produire des ressources et activités correspondant aux besoins des usagers et du territoire.

Au travers d'une observation ethnographique d'un « Tiers-lieux en commun » identifié comme fortement inclusif, il est alors possible d'explorer les conditions à l'émergence d'une inclusivité sociale dans les « Tiers-lieux en commun ». Au regard des problématiques précédemment exposés, il est alors apparu comme pertinent de s'intéresser à un lieu ayant ouvert ses portes dans un quartier populaire qui est celui d'Ourcq-Crimée dans le 19ème arrondissement de Paris. Aussi, il a été possible d'observer la porosité du lieu à son environnement social et spatial mais aussi sa capacité à inclure différents habitants. Pour cela, une observation ethnographique en quatre séquences d'une demi-journée a été effectué au sein du lieu. Bien que ces observations m'aient permis d'identifier certains mécanismes et ressorts de l'inclusivité sociale des « Tiers-lieux en commun », l'ensemble des faits et discours que j'ai pu observer et entendre ne me

permettent pas de m'avancer sur les mécanismes profonds et les reliefs de l'inclusivité sociale dans ce lieu. Toutefois, il donne à voir les possibilités de développement de « Tiers-lieux » dans ses perspectives démocratiques.

Le Cafézoïde est un café associatif dédié aux enfants qui a ouvert ses portes dans un lieu permanent en 2002 dans le 19ème arrondissement de Paris. Depuis, plusieurs cafés des enfants ont ouvert leurs portes dans le reste de la France mais aussi dans le reste du monde. Le projet du Cafézoïde est de proposer un lieu d'épanouissement pour les enfants, les adolescents et leurs familles. L'originalité du lieu repose sur l'idée de liberté et d'autonomie des enfants qui ont la possibilité de fréquenter le lieu sans la présence d'un adulte accompagnateur (à partir de 8 ans). Le lieu est principalement animé par un collectif de 8 professionnels de l'éducation, de l'animation et de la culture mais aussi par des bénévoles, des stagiaires... et chacun des participants du lieu. Le Cafézoïde s'est conçu comme une alternative aux espaces traditionnels dédiés aux enfants tels que les écoles, les centres de loisirs, pour proposer un lieu centré sur l'autonomie et la liberté des enfants qui peuvent alors s'exprimer et prendre part à la vie de celui-ci. Aussi, les enfants peuvent adhérer dès l'âge de 8 ans à l'association afin de devenir un membre actif à la vie de celui-ci et participer aux instances de décisions collectives. Celles-ci sont composées de l'équipe d'animation, des parents et enfants adhérents et assurent une gouvernance horizontale du lieu.

La gestion du lieu est principalement assurée par l'équipe de professionnels et de bénévoles. Toutefois, l'autonomie des enfants étant au cœur des actions du Cafézoïde, ceux-ci sont responsables de leurs actes. Dans une perspective d'autonomisation des enfants, ceux-ci peuvent circuler librement dans le lieu sans en avoir à en avertir les animateurs, ils ont la possibilité de se servir dans les jeux mis à disposition mais aussi de proposer des activités et de rendre des services pour la bonne gestion du lieu. A titre d'exemple, une petite fille bien connue des animateurs a été chargé par l'un d'entre eux d'aller chercher du café et du jus d'orange dans le Franprix le plus proche car il n'y en avait plus en réserve. Il lui confia alors une certaine somme d'argent pour accomplir sa tâche et elle revint avec les provisions. Un autre jour, Marie-Christine, la fondatrice du lieu lance une annonce au rez-de-chaussée du café : « J'ai besoin de trois enfants pour faire des affiches ! Qui vient ? ». Si cette demande participe à la responsabilisation de l'enfant, elle indique aussi la prise de participation de ceux-ci dans la gestion du lieu. La prise de participation au lieu concerne aussi les parents qui ont la liberté de

proposer et/ou animer une activité au café. Aussi, des parents qui côtoyaient autrefois le café en tant que simple usager sont devenus des animateurs réguliers du lieu à l'instar d'un intermédiaire du spectacle qui exerce depuis quelques années comme animateur du lieu. L'implication des parents peut être aussi plus ponctuelle. Une maman, habituée des lieux, entra donc un matin dans le café « histoire de quelques minutes » afin de proposer des « cartes de jeux » pouvant être réutilisés par les enfants. Une autre après-midi, une grand-mère proposa un atelier créatif pour l'évènement « La rue aux enfants » sur lequel nous reviendrons plus tard. L'animation et la gestion logistique du lieu sont donc assurées par l'équipe mais un ensemble de prises de participation sont proposés aux usagers du lieu qui ont alors la possibilité de le modeler à leur image. Cette possibilité assure alors autant le caractère collectif du lieu qu'il représente une expérience d'éducation alternative pour les familles où les enfants et parents, ceux-ci ayant la liberté d'investir les lieux et la vie du projet. Cette implication dans le lieu est aussi visible dans l'espace. En effet, l'aménagement du local a été pensé avec les enfants et parents dans une démarche de concertation avec une architecte bénévole. On peut alors apercevoir une douche-fontaine au premier étage du local, un mur entier recouvert par une façade en 3D d'un château, une estrade de spectacle mais aussi une profusion de dessins et de décorations « faites-maison" qui sont installés par les enfants et parents. Au-delà de la décoration et de l'aménagement, le rapport même des usagers à l'espace est teinté de l'impression du « chez soi ». J'ai ainsi pu observer une jeune femme étendue sur un canapé le temps d'une sieste, des enfants se servirent directement dans le frigo derrière le bar après avoir déposé les pièces de monnaies sur le comptoir, un enfant s'installer seul un coin de jeu sur la terrasse, un adolescent s'improviser « DJ » en choisissant de la musique...Un ensemble de comportements qui participent toutefois à l'imaginaire d'un « doux bazar coloré » et construit l'idée d'un espace partagé et géré collectivement dans lequel chacun peut intervenir et s'épanouir. Cet investissement de l'espace par les usagers dépasse même les murs du local puisque chaque dimanche sont organisés les « Rues aux enfants ». Le Cafézoïde profite en effet des journées sans voiture organisées sur le tronçon du Bassin de la Villette pour occuper l'espace public devant le café. La fondatrice du lieu, Marie-Christine, me confie alors qu'aucune autorisation n'a été délivré mais qu'il s'agit davantage d'un accord tacite avec les pouvoirs publics et les forces de l'ordre chargées de surveiller les lieux. La rue devient alors terrain de foot alors que les palettes de bois deviennent des cages de tir, les terres pleins des arbres sont les supports d'une initiation au jardinage, les tables sont de sorties pour accueillir des ateliers

créatifs de même que les tapis sont déposés sur le sol...une piscine gonflable est même installée sur le trottoir.

Le lieu s'est développé grâce aux subventions publiques mais le modèle économique du Cafézoïde repose aussi sur la participation des participants et adhérents qui prend la forme de l'achat d'un ticket nommé « paf » valable toute une journée. Le montant du « paf » s'élève maximum à 2 euros et est ajusté selon la situation familiale de l'enfant (familles nombreuses et/ou monoparentales) sans justifications nécessaires. Toutefois, l'équipe admet parfois ajuster les prix des « pafs » selon les situations, non pas familiales mais financières, des individus afin de rester un « lieu d'accueil ». En effet, l'hospitalité est l'une des valeurs prônées par le Cafézoïde qui la fait apparaître dans son « Abécédaire » résumant l'esprit du « Café des enfants » : « Au Cafézoïde, la porte est ouverte à tous sans exception. L'hospitalité qu'on y cultive reconnaît en chacun le droit d'être ensemble. » Si modèle économique du lieu repose sur cette adhésion-journée, de nombreuses formes d'échanges alternatives existent au sein du lieu. En effet, un jeudi après-midi alors qu'une membre de l'équipe, Claire, demande à une petite fille d'environ neuf ans d'apporter une bouteille d'eau à l'étage, celle-ci lui demande :
« Est-ce que je pourrai avoir un ticket gratuit pour une animation de Paris Plage alors ? ». Claire lui répond alors qu'elle verra ce qu'elle peut lui proposer. Un adulte ayant entendu la scène propose alors sur le ton de l'humour s'il peut aussi obtenir un ticket s'il fait la vaisselle. Claire rit mais lui répond aussi que c'est parfois possible, et qu'au Cafézoïde c'est le « genre de choses qu'on peut faire ». Si les membres mobilisent des formes de don et contre-dons, ils effectuent aussi simplement des dons. En effet, j'ai pu observer par deux fois sur quatre séquences d'observations que des sans-abris du quartier se rendaient au café pour demander aussi bien un verre d'eau qu'un repas. Dans ce dernier cas, une nouvelle stagiaire s'occupant du service demanda alors au « directeur » du lieu, Benoît, quelle quantité devait-elle servir. Benoît lui répondait alors que ce n'était pas vraiment à lui qu'il fallait demander mais au « monsieur » :
« l'idée c'est d'être généreux et voir aussi si la personne va tout manger, voilà ! ».

Aux détours des conversations entamées avec les usagers du café, je rencontre alors une maman étrangère : « je connais le café depuis dix ans, depuis que je suis arrivée dans le quartier...Je l'ai connu en assistant aux comptines et du coup, j'y allais avec le petit et ça m'a permis d'apprendre le français ». J'apprends alors qu'elle n'est pas la seule personne étrangère qui fréquente le café : l'un des animateurs est lui-même anglais et la cuisinière est Syrienne. La

découverte du lieu semble être souvent anecdotiques, elle s'effectue aux détours de promenades mais elle s'effectue aussi par des relais traditionnels tels que les écoles ou les centres socio-culturels, les associations de quartier. En effet, le Cafézoïde bénéficie d'un réseau de partenariat avec les autres acteurs du territoire qui lui permet de se faire connaître au-delà du quartier du café.

Par plusieurs aspects, le Cafézoïde est un « Tiers-lieux en commun » dont l'inclusivité sociale semble intense. En effet, la gestion et la gouvernance est à la portée de tous et même des plus petits. Adultes comme enfants ont alors la possibilité « d'apporter leur part » au lieu en le modifiant physiquement (décoration, ameublement...), en contribuant à son bon fonctionnement (en effectuant des courses, charte de « vivre ensemble » co-écrite...) mais aussi en contribuant activement aux programmes des activités dont ils peuvent assurer la mise en œuvre et l'animation. Cette gestion ne présente aucun prérequis et elle est à la portée de tous puisque la participation financière est adaptée aux familles. Le lieu en s'appuyant sur des relais traditionnels a ainsi pu rayonner auprès du reste du quartier et atteindre une diversité sociale du public.

La raison d'être du Cafézoïde, l'autonomie et la liberté des enfants, semble être le vecteur principal d'inclusivité de ce « Tiers-lieux en commun ». En effet, la caractéristique principale des usagers ne repose pas sur leurs appétences pour tels ou tels sujets mais sur un état de fait qui est d'être un enfant ou le proche d'un enfant. Aussi, tous capitaux sociaux, culturels ou économiques sont anecdotiques dans l'intérêt que peuvent porter les individus à l'offre du lieu. Au-delà, l'autonomie étant au cœur du concept du « Café des enfants » c'est alors naturellement que chacun est invité à participer à la gestion et la gouvernance du lieu. De même, les échanges basés sur le don et le contre-don, qui permettent de ne pas réduire les usagers à leurs capacités économiques, font aussi échos à la responsabilisation des enfants. En effet, les dons et contre-dons sont l'une des étapes du « processus de socialisation économique »[36] des individus. Néanmoins, les valeurs prônées du

[36] Poglia Mileti Francesca, Plomb Fabrice, Henchoz Caroline, « De la socialisation financière à l'autonomie économique : processus d'acquisition des compétences et des représentations liées à l'argent auprès d'étudiants vivant en Suisse », Pensée plurielle, 2014/3 (n° 37), p. 53-65.

« vivre-ensemble », de « l'accueil » et de « l'égalité » fondent aussi le fonctionnement du lieu et font de celui-ci un espace d'accueil et d'expression citoyenne à la portée de tous.

CONCLUSION

Ces espaces ne sont pas nouveaux mais l'effervescence de leur développement et de leur dénomination indiquent une dynamique urbaine et collective nouvelle. Témoignage d'une volonté des habitants à réinventer leur quotidien et à s'approprier leur environnement, les « Tiers-lieux en commun » portent en eux l'essence du « droit à la ville ». Ce « droit à la ville » fait alors échos à la capacité des acteurs de s'emparer de l'espace urbain, de le modeler à leurs manières et selon leurs besoins. L'espace urbain est alors autant le décor que le sujet de nouvelles actions collectives. Toutefois, comme tous droits, celui-ci n'est pas forcément accessible à tous. Aussi, les potentialités démocratiques des « Tiers-lieux en commun » et de leur développement se heurtent à la menace d'une « accaparation » par une classe ambitieuse. Celle-ci serait alors séduite par les propositions de ces lieux alternatifs à la dichotomie privé/public de l'espace et de ses ressentis individualistes. Tel un « agent double », pour reprendre les propos du média Enlarge Your Paris, les « Tiers-lieux en commun » deviendraient alors des micro-démocraties autarciques, symptomatiques d'une nouvelle dynamique gentrificatrice dans les quartiers populaires. Aussi, l'inclusivité sociale de ces lieux serait-elle la garantie de l'épanouissement de leurs potentialités démocratiques ? Sûrement, puisqu'il ne s'agit pas seulement d'ouvrir ces lieux à une diversité sociale, économique, et culturelle d'usagers mais d'offrir à chacun d'entre eux les capacités « d'apporter leur part » au fonctionnement de ceux-ci. La position de « bénéficiaires » du lieu ne suffirait en effet pas à remplir les promesses démocratiques des « Tiers-lieux en commun ».

Il semble donc important de veiller aux conditions de développement de tels lieux afin de ne pas « encourager » la gentrification en entravant leurs dimensions démocratiques. Néanmoins, l'intérêt porté à « l'inclusivité sociale » de tels lieux est-il vraiment pertinent ? En effet, ils se développent souvent dans un environnement urbain depuis longtemps en profonde mutation... Si le Café des Enfants semble si « inclusif » et exempt d'un caractère « gentrificateur », ne serait-ce pas en raison de son ouverture ancienne dans le quartier populaire d'Ourcq-Crimée ? Un quartier qui aujourd'hui n'est plus si populaire : il présente les traces d'une gentrification rapide qui, longeant le Canal de l'Ourcq, provient du centre de Paris jusqu'aux banlieues proches de la capitale. Quelle serait alors la place de « l'inclusivité sociale »

dans une ville-centre gentrifiée où la diversité des populations est déjà relayée économiquement à ses périphéries ? Les « Tiers-lieux » ne seraient alors plus les symptômes d'une nouvelle dynamique gentrificatrice mais bel et bien les traces de la gentrification originelle.

BIBLIOGRAPHIE

Allain Pierre-Henri, Alexandra Schwartzbrod, Richard Poirot, Marie Ottavi , Amandine Cailhol et Amaelle Guiton, « Le non-marchand des possibles », *Libération*, 2015.

Besson Raphaël, « Les laboratoires citoyens madrilènes : la fabrique des communs urbains », *Urbanews.fr*, 2016.

Besson Raphaël, « Rôle et limites des tiers-lieux dans la fabrique des villes contemporaines », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, 34, 2017.

Besson Raphaël, « Ateneus de Fabricació barcelonais et les Laboratorios ciudadanos madrilènes. Une nouvelle approche de l'innovation urbaine? », *Géographie Économie Société*, Lavoisier, 2018, p.113 – 141.

Blondiaux Loïc, « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique », *Mouvements*, 2007/2 (n° 50), p. 118-129.

Boillier David, « Le siècle des communs », Usbek & Rica, 2016

Brossaud Claire et Laval Christian, « Aux racines des communs. Entretien avec Christian Laval», *Métropolitique*s, 3 mai 2018.

Cailloce Laure , « Des makers aux fablabs, la fabrique du changement », CNRS, 2018.

Carballa Bruno, « Communs urbains : des initiatives citoyennes nécessaires et en forte progression », Interview de Michel Bauwens, *Medium*, 2017

Clerval Anne et Fleury Antoine, « Politiques urbaines et gentrification, une analyse critique à partir du cas de Paris », *L'Espace Politique 8*, 2009.

Cornu Marie, « Ce qui est en partage-Entretien avec Marie Cornu », *La Vie des idées*, 2018

David Pierre-Marie et Le Dévédec Nicolas, « Des communs au commun : un nouvel horizon sociologique ? », *SociologieS*, 2016.

Eckert Denis, Grossetti Michel, Martin-Brelot Helène « La classe créative au secours des villes ? », *La vie des Idées*, 2012.

Festa Daniela, « Urban Commons. L'invention du commun » dans « L'italie des biens communs », *Hors-série Tracé*, 2016.

Gilli Frederic, “Participation : et si on changeait enfin les règles du jeu ? », *Métropolitiques*, 2018.

Guattari Felix, *Les trois écologies*, Galilée, 1989.

Goupil Julien, “L’échelle de participation », *Le Journal des citoyens*, 2016

Greffet Fabienne, Wojcik Stéphanie « La citoyenneté numérique. Perspectives de recherche », *Réseaux*, 2014/2 (n° 184-185), p. 125-159.

Institut d’Urbanisme et d’Aménagement, « L’urbanisme transitoire, optimisation foncière ou fabrique urbaine partagée », 2018.

Lefebvre Henri, *Le droit à la ville*, Ed.Economica/ Anthropos, 2009

Lefebvre Henri, *La production de l'espace*, In: « L'Homme et la société », N. 31-32, 1974. *Sociologie de la connaissance marxisme et anthropologie*. pp. 15-32

Petcou Constantin « La ville, contruction du commun », *Rue Descartes,* p.113-121, 2009.

Pinard Juliette, Vivant Elsa, « La mise en évènement de l’occupation temporaire : quand les lieux artistiques off inspirent les opérateurs in de la production urbaine », *L'Observatoire*, 2017/2 (N° 50)

Poglia Mileti Francesca, Plomb Fabrice, Henchoz Caroline, « De la socialisation financière à l’autonomie économique : processus d’acquisition des compétences et des représentations liées à l’argent auprès d’étudiants vivant en Suisse », *Pensée plurielle*, 2014/3 (n° 37), p. 53-65.

Zask Joelle, Débusquer les formes tronquées de participation afin de lui redonner toute sa force, Entretien avec Joelle Zask, Ouishare, 2017

Sitographie

Freeganpony.com

Letempsdescommuns.org

LieuxInfinis.com

Movilab.org

Remixthecommons.org